

La Machine, quelles machines ?

Questions autour d'un toponyme

Marie Françoise GRIBET

Évoquer hors de la Nièvre la ville de La Machine, c'est parfois susciter l'étonnement et des interrogations de la part de personnes qui, aujourd'hui, entendent parler de machines pour désigner, par exemple, des ordinateurs. À La Machine, pour expliquer l'origine du nom de la ville, on parle d'un lourd manège à chevaux qui permettaient à la fin du XVII^e siècle de remonter le charbon du fond de la mine. Cette machine nouvelle aurait été un objet de curiosité : on allait voir « la machine » qui, au fil du temps, devint un lieu-dit. À la veille de la Révolution, les premières pompes pour l'élévation de l'eau fonctionnent à la vapeur. Elles servent donc à l'exhaure dans les mines. L'exploitation nivernaise en est équipée dès les années 1780¹. Cette innovation technique a pu elle aussi susciter l'intérêt des contemporains. De cela, nous n'avons pas d'échos. La paroisse de La Machine est créée en 1786. Elle est devenue commune en 1793. Comment et pourquoi le gisement nivernais est-il devenu un lieu d'expérimentation technique, un lieu de peuplement à l'origine d'une ville ? Ce serait là les prémices de la révolution industrielle et urbaine du XIX^e siècle.

L'installation progressive d'une communauté de mineurs

Le juriste Guy Coquille (1523-1603) signale dans ses écrits l'extraction du charbon de terre dans les forêts près de Decize, mais il ne mentionne pas dans le texte ci-dessous l'existence d'un habitat particulier : « Près de Decize sont les minières de charbon qu'on dit charbon de pierre qui est noir, gras et visqueux, prend

et entretien le feu comme l'autre charbon fait de bois... Il y a quelques heurs et rencontre à le trouver et quelque fois faut que les fosses et puits soient bien profonds et selon les saisons se font grands frais à tirer les eaux dont lesdites fosses se remplissent...² ». Dans cette région forestière des bords de Loire au Nord de Decize, les activités de bucherons, de producteurs de charbon de bois et d'extracteur de charbon de terre s'exercent nécessairement au rythme des saisons. L'extraction du charbon est impossible au moment des fortes pluies de l'automne et de l'hiver, car l'eau remplit les crot³. L'évolution des techniques devient nécessaire pour extraire le charbon en profondeur, assécher les entrées et les galeries de mine.

La main d'œuvre locale a donc une activité particulière, mais peut aussi participer pendant la belle saison à la fenaison et à la moisson. Elle est plus ou moins attachée aux grands domaines agricoles qui environnent le massif forestier du Sud-Nivernais. Elle compose la population des paroisses qui existent depuis le 1^{er} siècle⁴ : Thianges, Champvert, Sougy-sur-Loire, Druy-Parigny. Le bois et le charbon de bois sont alors des combustibles employés pour le chauffage domestique et les fabrications comme le fer, le verre, la faïence. En cette fin XVI^e siècle, Guy Coquille mentionne les qualités du charbon de terre dont le « feu est plus ardent (que celui du charbon de bois) aussi, les ferronniers en usent plus volontiers »⁵. Le charbon comme moyen de chauffe est utilisé dans les forges très présentes en Nivernais, mais il peut aussi être transporté par la Loire. Le fleuve est alors

1 Sur la difficulté de maintenir en activité les premières pompes à feu de La Machine, Cf. Jean-Philippe PASSAQUI, « Un ingénieur des Mines au parcours original : Joseph François de Champeaux », *Marteau Pilon*, Tome XXVIII, 2016, p. 21-36 et Jean-Philippe PASSAQUI, « Expertiser et mettre un terme aux troubles d'exploitation : l'ingénieur de Champeaux au chevet des mines de La Machine », *Marteau Pilon*, Tome XXIX, 2017, p. 73-84.

2 Francis DREYER, « Les origines de La Machine », *Histoire de la mine de La Machine. Études et Documents N°11*, Musées de la Nièvre, 2008, 114 p. L'orthographe d'origine des citations a été conservée.

3 Le crot ou croc désigne des trous d'une profondeur de 2 à 5 mètres qui permettent d'extraire le charbon.

4 Michel de la TORRE, *Nièvre. Le guide complet de ses 312 communes*, Saint-Étienne, Édition Deslogis-Lacoste, 1990.

5 Guy THUILLIER, « Les Houillères de La Machine en 1689-1698 », *Marteau Pilon*, tome VI, 1994, p. 89-93.

un axe de navigation majeur en direction de l'océan et vers Paris, car les canaux d'Orléans et de Briare, terminés depuis 1660, permettent de rejoindre le bassin de la Seine.

Le Nivernais, centre d'intérêt pour la Royauté

En ce milieu du XVII^e siècle, Mazarin vient d'acquérir le duché de Nevers cédé par Charles de Gonzague. Colbert est alors au service du cardinal. Il est chargé de l'expertise du Nivernais et visite le duché au cours de deux séjours. Durant un premier séjour (12 octobre-13 novembre 1659), il fait une description précise des lieux. Il séjourne à Decize fin octobre. Le 30 octobre, il écrit depuis Nevers aux officiers des eaux et forêts du duché les invitant « à faire soigneusement garder lesdites eaux, bois et forêts et empêcher qu'aucune personne de quelque qualité et condition qu'elles soient y prennent aucun bois... Il appelle aussi leur attention sur les gens qui y menaient paître leurs troupeaux, où y venaient chasser ou tirer du minerai ou du charbon...⁶ ». Le massif forestier et toutes ses richesses doivent être protégés. La déforestation pour faire place à de l'habitat par exemple n'est pas dans les préoccupations du moment.

Le duché définitivement acquis par la famille Mazarin Mancini, Colbert fait un second séjour de juillet à octobre 1660. Il écrit : « Les affaires de ce duché... et tant plus j'y vois de grandes et belles choses à faire, non seulement par l'augmentation du revenu, mais mesure pour tout ce qui peut composer la beauté et la grandeur d'une terre ...⁷ ». La mort de Mazarin interrompt les activités directes de Colbert en Nivernais mais il reste conseiller de Philippe Julien de Mancini, neveu et héritier du cardinal de Mazarin, nouveau duc de Nevers.

En 1661, Colbert, qui est de plus en plus présent dans la gestion des affaires du royaume, entre au service de Louis XIV. En 1665, ce dernier le nomme Contrôleur général des finances et en 1669, secrétaire d'État à la Marine. La marine de commerce est réorganisée en Compagnies chargées des échanges avec les colonies, tandis que la marine de guerre est appelée à intervenir dans les guerres qui, de 1668 à 1713, marquent le règne de Louis XIV. Colbert fait fabriquer les ancres dans les forges nivernaises dont il a repéré la qualité des fabrications, à Cosne et Guérisny. Un autre conseiller du duc de Nevers est Michel Le Tellier-Louvois. Ministre d'État en 1672, il est secrétaire d'État à la

Guerre en 1677 et le restera jusqu'à sa mort en 1691. Après la mort de Colbert (1683), Louvois devient surintendant des Bâtiments, Arts et Manufacture et, à ce titre, prend en main la construction du château de Versailles. La guerre, même en temps de paix, reste la principale préoccupation de Louvois. Les dépenses militaires augmentent de 92% entre 1683 et 1691. Les arsenaux de la Marine royale utilisent le charbon de terre pour forger les pièces métalliques des navires. Ce charbon vient d'Angleterre. Il arrive dans les ports du Havre et de Brest à un prix intéressant. Mais l'Angleterre est engagée dans les guerres du règne de Louis XIV. Elle est en particulier à la tête de la ligue d'Augsbourg (1688-1697).

Le Roi doit dès lors rechercher des ressources charbonnières en France. Le gisement nivernais devient une opportunité. « Par arrêt du 16 juillet 1689, Louis XIV concède au duc de Montausier gouverneur du grand dauphin, l'exploitation pendant 15 ans de toutes les mines de charbon de terre qu'il pourrait découvrir aux environs de Decize...⁸ ». C'est la marque de l'intérêt royal pour le gisement.

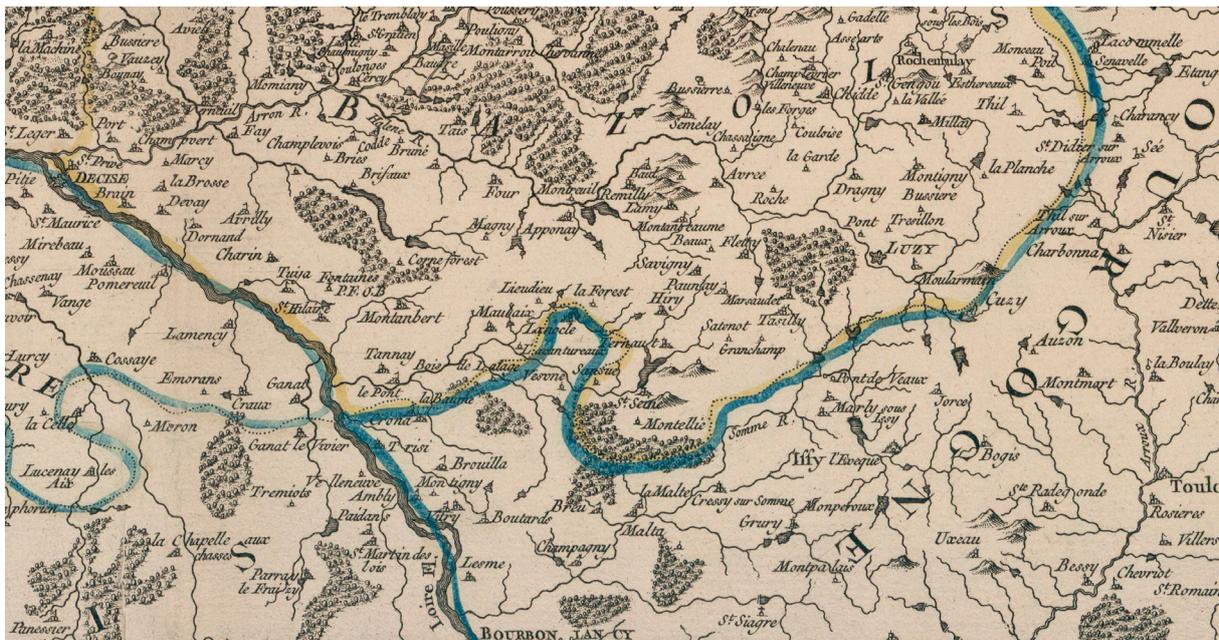
L'exploitation du gisement nivernais, une activité qui stimule la concurrence

Le charbon affleure sur un plateau érodé qui culmine au Nord, à 281 mètres d'altitude (Les Ecots). Au Sud, le plateau domine la vallée de la Loire (243 mètres à la table d'orientation de Saint-Léger-des-Vignes), 188 mètres à la confluence de la Loire et de l'Aron. Deux vallées entaillent ce plateau. À l'Ouest, la vallée du ruisseau de la Meule (NE-SW). Celui-ci se jette dans la Loire, à Rosière, en aval de Decize. À l'Est, la vallée du ruisseau de Fond-Judas (Nord-Sud Est). Ce dernier rejoint l'Aron, à Champvert, à l'Est de Decize. Au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, trois secteurs sont des lieux d'extraction. Au Nord de la vallée du ruisseau de la Meule, sur le territoire de la seigneurie des Ecots, vassale du Comte de Damas d'Anlezy et de Thianges, le long de cette vallée, dans la forêt qui dépend des religieux des Minimes de Decize et, à l'Est, dans la forêt des Glénons irriguée par le ruisseau de Fond Judas. Cette dernière forêt s'étend de Thianges au Nord à Champvert au Sud. Elle fait partie des dépendances du duché de Nevers (Châtellenie de Decize et Champvert).

6 Paul CORNU, « Les forêts du Nivernais », *Édition de la Société Académique du Nivernais*, Nevers, 1981, p. 149.

7 Ibid. p. 150.

8 Francis DREYER, *Op. Cit.*, p. 11.



Détail de D. Delafosse, Duché et gouvernement général dédié et présenté à Monseigneur Mazarini Mancini, duc de Nivernois et Donzinois, 1760°.

Depuis la fin du XV^e siècle, ces trois grands propriétaires tirent des revenus de la forêt et de la vente du charbon de terre. On sait, par exemple, qu'en 1623, les revenus du charbon de terre servent à l'entretien du couvent des Minimes¹⁰. Ces propriétaires délèguent à des entrepreneurs le droit d'extraire le charbon sur leur territoire dont le tréfond est propriété de l'État royal.

La demande accrue de charbon par les arsenaux de la Marine suscite l'intérêt des entrepreneurs. La concurrence entre eux s'exacerbe. Ils proposent des prix de vente plus ou moins à la baisse et sollicitent par exemple un bail d'exploitation qui peut aller jusqu'à trente ans. Parmi ces entrepreneurs figure Henry Landry, receveur général des finances de Bourgogne, intéressé dans la mise en œuvre du canal d'Orléans. Associé à Guillaume Vanisendoren, il fait valoir un meilleur savoir-faire que ses concurrents, Pierre Raffias, receveur au grenier à sel de Cosne et Arnaud de Boye. Ceux-ci avaient obtenu en 1685 un bail auprès du duc de Nevers. En 1689, les associés Landry et Vanisendoren souhaitent exploiter les mines et obtiennent du duc de Nevers un bail de vingt-sept ans qui se substitue au bail passé précédemment¹¹. Il est alors précisé que « les ouvriers liégeois qui travailleraient à la fouille des charbons et le directeur

de ces mines jouiraient de l'exemption des taille et logement de gens de guerre¹² ».

L'exploitation des mines nivernaises par les mineurs liégeois

La venue en Nivernais de mineurs originaires du Pays de Liège auxquels divers avantages seraient accordés indique peut-être la non-disponibilité de main d'œuvre locale, mais surtout c'est l'appel à des ouvriers originaires d'une région minière connue. En effet, le Pays de Liège est de longue date un lieu de production de charbon. Guy Coquille fait d'ailleurs un parallèle entre les charbonnières de Decize et celles de Liège. Il écrit « ... Il y a de pareilles charbonnières près de la ville de Liège sur la Meuse, mais le charbon est plus aisé à tirer : ils appellent le charbon « ouille » et la charbonnière « ouillères » et fournissent tout le Pays-Bas qui n'a point de bois, tant pour chauffer et cuire la viande que pour les feronniers...¹³ ». Liège dispose d'un code minier depuis le XIV^e siècle, ce que n'ignore sans doute pas le juriste Guy Coquille. L'expérience des mineurs liégeois en matière de retrait de l'eau des mines est certaine mais, en ces années 1680, c'est leur participation à l'édification de la machine de Marly qui retient l'attention. Il s'agit alors de remonter l'eau de la Seine de quelque 150 mètres pour alimenter les

9 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8592579h.r=carte%20nivernais?rk=85837;2>

10 Ibid.

11 Guy THUILLIER, *Op. Cit.*, p. 89-93.

12 Ibid.

13 Robert-Armand PLANCHAR, *La machine de Decize, Louis XIV et les liégeois Renkin et Paulus Sualem, Gilles Lambotte, Daniel Michel*, Liège, Les éditions du cefal, 2013, p. 17.

bassins et les fontaines de Versailles. Son concepteur est Rennequin Sualem, né près de Liège. C'est à la fois un charpentier et un mécanicien. La machine de Marly constitue une prouesse technique reconnue comme telle par Louis XIV qui l'inaugure en 1688. Il nomme Rennequin Sualem premier ingénieur du roi attaché à Versailles. Pour résoudre les problèmes d'exhaure, Henry Landry sollicite et obtient de Louvois, l'envoi de Rennequin Sualem à Decize. Ce dernier est accompagné de membres de sa famille, son frère Paulus, son gendre Gilles Lamotte et son cousin Daniel Michel. Il demande la venue d'une centaine de cantonniers et charpentiers des seigneuries de Grâce et de Montégnée, près de Liège. Rennequin « fit d'abord ouvrir deux différents puits ou cros aux endroits qu'il jugea les plus propres et l'on y travailla jour et nuit. Il fit faire en même temps des machines d'une nouvelle invention, pour mettre sur les puits et en tirer les eaux et les charbons en même temps... Au commencement du mois d'octobre 1689, après trois mois d'un travail continu, on envoya aussitôt de ce charbon à la machine de Marly pour y faire l'essai et rendre compte de sa qualité au Sieur de Louvois... Et qu'il y eut esté trouvé aussi bon que celui d'Angleterre, les ordres furent donnés pour en faire conduire à Paris et à Nantes...¹⁴ ». D'après ce texte rédigé par l'intendant Arnoul et cité par Guy Thuillier, les nouveaux puits sont équipés d'une nouvelle invention.

Une machine pour extraire le charbon

Dans cette région au Nord immédiat de Decize, depuis plusieurs siècles, l'extraction du charbon se fait sur les affleurements des couches. Des trous sont creusés qui atteignent quelques mètres de profondeur. Ces cros sont équipés de treuils à bras qui permettent de remonter des récipients remplis de charbon. L'approfondissement des cros pour suivre la couche depuis la surface et l'exploiter au moyen de galeries nécessite l'emploi de dispositifs plus complexes. Les puits creusés par les Liégeois atteignent 30 toises (60 mètres environ). Il s'agit de remonter le charbon mais aussi l'eau qui provient des nappes souterraines et peut noyer les chantiers en cours. Pour cela, la force animale va suppléer celle de l'homme. Ce sont des manèges à chevaux, dispositif technique ancien, qui seront adaptés à l'extraction minière et entre autres à l'exhaure. Ce type de manège est connu dans les mines de la région de Liège. Cette machine, « le Hernaz »¹⁵, est-elle déjà en fonction dans le Nivernais sous le nom de « baritel » ? Nous n'en avons pas la confirmation. Ce qui est nouveau au dire d'Arnoul

¹⁴ Guy THUILLIER, *Op. Cit.*, p. 92.

¹⁵ R-A. PLANCHAR, *Op. Cit.*

est le fait que le dispositif installé par les Liégeois remonte en même temps l'eau et le charbon. Daniel Michel est l'ingénieur responsable de l'installation de cette machine à molettes¹⁶.

Le travail dans la mine de charbon nivernaise à la fin du XVII^e siècle

Arnoul décrit l'intensité du travail sur les lieux et les aléas de la prospection : « ... Il a fallu faire travailler continuellement plus de deux cents hommes et avoir toujours sur pied plus de 60 chevaux. Il faut cintrer et perfectionner les puits, étayer et soutenir les terres, faire de nouvelles fouilles, construire et élever les machines, les couvrir et les mettre en état de perfection, fabriquer une infinité d'instruments, poser des pompes, faire des aqueducs, tirer les eaux et le charbon à force de chevaux...¹⁷ ». La prospection minière est aléatoire. Du fait de failles, on peut « perdre la couche », rencontrer des bancs de grès qu'il faudra traverser. Pendant une année (1693-1694), aucun charbon ne sera trouvé, car : « On eu le malheur de faire six ou sept puits inutiles...¹⁸ ». Pour transporter le charbon jusqu'à la Loire, il fut question de canaliser un ruisseau et, finalement, de construire une route entre 1689 et 1692 : « Des ponts et une chaussée de deux lieues de long sur cinq toises de large, qui conduisait depuis les mines jusqu'à la Loire... On acheta en moins de quatre mois, jusqu'à cent chevaux dressez à ces sortes de travaux. On fit venir de Liège et ces chevaux et un très grand nombre de travailleurs, d'outils, de chaines et d'autres ustensiles. On fit faire une infinité de machines et d'instruments tant à Paris que sur les lieux, à Decize et à Nevers¹⁹ ». En cette fin XVII^e siècle, ce sont donc deux cents mineurs et leur famille qui vivent groupés auprès des puits. La vie doit s'organiser : « Il a fallu établir une chapelle ou l'on fait célébrer la messe tous les dimanches et fêtes pour les travailleurs et ouvriers n'y ayant point d'églises à plus d'une lieue à la ronde. Il a fallu bâtir des maisons, des écuries et des magasins, tant aux environs des mines que sur le bord de la Loire...²⁰ ». La description faite en 1698 évoque l'édification d'un habitat proche des mines, mais pas la création d'une paroisse. Dans les registres des paroisses de Thianges et de Champvert sont inscrits les baptêmes, les décès des mineurs liégeois, de leur épouse et de leurs enfants. Ainsi, l'archiprêtre de Thianges, de Bazelle,

¹⁶ Francis DREYER, *Op. Cit.*, p. 12.

¹⁷ Guy THUILLIER, *Op. Cit.*, p. 93.

¹⁸ Ibid.

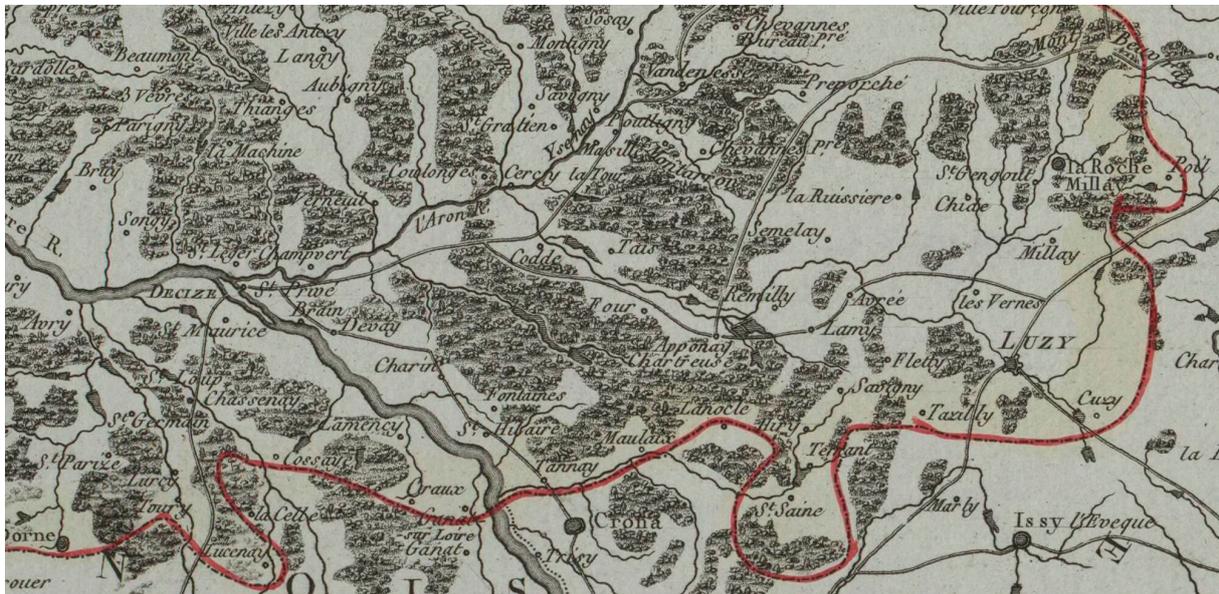
¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid., p. 93.

écrit : « Ce jourd'hui vingtième novembre mille six cent quatre-vingt-treize a été inhumé dans l'église Saint Pierre de Thianges honorable homme Daniel Michel ingénieur de la Machine, de la ville de Liège, après avoir reçu les saints sacrements de l'église²¹ ». On peut lire cet acte comme une reconnaissance de l'ingénieur qui a installé la machine à molettes sans que ce soit une référence à un lieu-dit. Mais, sur le registre paroissial de Champvert en 1706, on relève : « ... Honorable homme Daniel Michel, natif du bourg de Grâce, proche de Liège, marié dans la paroisse à Anne Lepailly d'origine liégeoise et habitant La Machine. Il y mourut à l'âge de trente-quatre ans et fut inhumé à Champvert le 12 juin 1706²² ». Le lieu de résidence de ce mineur liégeois (peut-être le fils du précédent) a un nom : La Machine. Il existe donc, en ce début XVIII^e siècle, un lieu-dit dont les habitants sont enregistrés dans les registres de la paroisse de Champvert, châtellenie du duc de Nevers.

L'exploitation nivernaise, avec ses puits de 60 à 80 mètres de profondeur (le vieux puits du village de la Chaume, puits des chambres, vieux crot Benoit, vieux crot Raguenet)²⁴, seraient alors à l'avant-garde de l'exploitation minière. Près de 500 à 600 personnes habitent les lieux, mais la création d'une paroisse n'est pas évoquée.

La mort de Louis XIV en 1715 annonce une trêve dans les conflits qui opposent la France aux autres pays d'Europe. Dans le Nivernais, c'est la fin du bail passé par les associés Landry et Vanisendoren. Une période d'incertitudes s'ouvre sans doute pour l'extraction dans les puits de la « Compagnie Liégeoise ». Qu'en est-il des besoins en combustible dans le Royaume en ce début du XVIII^e siècle ?



Détail de P.F. Tardieu, *Gouvernement du Nivernais*, sd²³.

En 1698, Louis XIV permet à tous les propriétaires d'exploiter leur sous-sol. Les besoins de combustible, de minerai métallique sont les causes de cette tolérance à l'exploitation du tréfond. Dans les régions où des couches de charbon avaient été repérées, ce fut la généralisation d'une extraction peu profonde, « un grattage » de la surface, faute de capitaux, pour creuser des puits permettant d'atteindre les couches plus profondes d'un charbon de meilleure qualité.

Le bois représente une source d'approvisionnement majeure pour l'industrie et le chauffage domestique. La métallurgie, grosse consommatrice de bois, n'est pas prête pour l'utilisation du charbon. On se contente d'ajuster la production à la ressource forestière locale. La bonne gestion de la forêt, source de revenus, passe avant le développement des fabrications industrielles. Mais dans les régions où les forges sont concentrées, il faut considérer le charbon de terre comme un combustible utile et nécessaire. Au milieu du XVII^e siècle, cette dernière démarche est encore timide.

21 Louis LANOIZELÉE, *La Machine et sa houillère*, Paris, 1964, p. 26-27.

22 Ibid. p. 28.

23 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b106788900.r=carte%20nivernais?rk=729617;2>

24 Claude BOULANGER, *Atlas des mines de La Machine*, 1845.



Détail de Roch-Joseph Julien, *Carte de France divisée en XXXI gouvernements militaires et en ses provinces*, sd²⁵.

Ainsi, aux forges de Guérigny, Babaud de la Chaussade ne l'envisage pas alors que Decize est proche de son port sur la Loire, à Nevers.

Un fait est à souligner, les villes se développent et les modes de vie évoluent, aussi « le chauffage domestique absorbe environ 60% du bois de feu²⁶ », à Paris, par exemple, « il se consomme 300 000 stères à la mi XVI^e siècle et cinq fois plus, cent cinquante ans plus tard²⁷ ». Depuis la seconde moitié du XVI^e siècle, le flottage du bois en direction de Paris s'est généralisé. Les forêts morvandelles et nivernaises sont concernées par cette demande de la capitale. Le sud Nivernais forestier et charbonnier est-il impliqué ? On ne peut l'exclure mais ce ne fut pas à notre connaissance sous la forme de trains de bois portés par la Loire et le canal de Briare. Cette demande accrue de bois a pour conséquence une augmentation de son prix. La hausse maximale apparaît entre 1720 et 1760 (plus 63% entre 1726 et 1741)²⁸. Cette augmentation des prix incite à faire appel au charbon, car « une grande variété de chaudières - pour les cocons, la raffinerie de sucre, la distillerie, la teinturerie - et de four à chaux ou à briques ont adopté la houille au XVII^e siècle²⁹ ».

25 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8592478r.r=carte%20nivernais%20cassini?rk=21459;2#>

26 Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, p. 112.

27 Ibid.

28 Ibid., p. 113.

29 Ibid., p. 118.

Les Charbonnières nivernaises, leur réponse à la nouvelle demande

En 1715, outre les crots exploités par les associés Landry et Vanisendoren, une charbonnière exploite les affleurements situés à l'ouest de la vallée de la Meule, à proximité du Pavillon des bois, sur la paroisse de Druy Parigny (secteur du puits Saint-Jean foncé au XIX^e siècle). La Charbonnière de Druy est propriété du duc de Nevers. Le mémoire rédigé par un auteur inconnu³⁰ décrit précisément l'exploitation : « ... La matière est riche et abondante et d'une excellente qualité.

Les veines s'y étendent fort loin, car il y en a pour la vie de plusieurs générations. Il y a actuellement trois trous que l'on appelle crots dans la manière de parler des gens du métier. Le grand crot où est la machine à chevaux et deux autres crots à bras. Dans l'un ne tire que de l'eau, de l'autre du charbon à sec. Le grand crot à 23 toises (44,73 m) de profondeur, il tombe précisément sur la matière... ». L'auteur indique la stratégie qui doit être mise en place pour vendre les charbons : « ... Dès qu'on aura commencé l'ouverture des crots au fond desquels les charbons doivent se trouver, il faudra envoyer un homme entendu à Orléans, à Saumur, à Angers ou à Nantes pour s'y aboucher avec tous ceux qui y ont des sucreries, des verreries ou différentes natures de forges, pour convenir avec eux de la quantité de charbons dont ils pourront avoir besoin pour chaque année, et des différents temps et saisons de l'année où ils pourront les envoyer chercher par la rivière Loire... ». Cet entrepreneur prévoyant qui envoie ses charbons par

30 Archives Départementales de la Nièvre (ADN), 26 J 11962.

les ports de Tinte ou de Béard à l'aval de Decize, entend concurrencer Vanisendoren, installé sur la seigneurie des Ecots. Il écrit à propos du paiement des ouvriers : « Ne pas faire comme Monsieur des Escots qui paie les ouvriers à la journée et non à la fourniture. Son charbon est mêlé de terre, donc déprécié. Il faut payer le seul charbon extrait... ». De nouvelles méthodes d'extraction, de gestion et un dynamisme commercial illustrent l'intérêt des entrepreneurs nivernais pour le charbon de terre. Établi dans un manoir de la seigneurie des Ecots, Vanisendoren, auquel est attribué la construction d'une chapelle en 1707 et de maisons pour le personnel, aurait fait creuser sur le territoire de la Seigneurie, le vieux puits du Moulin à vent, le puits des Tessonnière, dans un secteur déjà exploité au Nord de la vallée du ruisseau de la Meule³¹. La famille Pinet des Ecots succède à Vanisendoren. En 1722, elle fait établir un plan de bornage qui définit ses limites de propriété avec celles de la communauté des Minimes. En délimitant son territoire, la famille Pinet des Ecots va-t-elle s'engager davantage dans l'extraction du charbon ? En ce début du règne de Louis XV, une compagnie de Paris vient exploiter le charbon dans la forêt des Glénons, une reprise des lieux exploités par la Cie Liégeoise. La Cie Maulin reste en place de 1720 à 1768³². Ailleurs en France, l'intérêt pour le combustible s'accroît. Dans le Nord, le charbon est découvert en 1720, à Fresnes-sur-Escaut. C'est le début de ce qui deviendra, en 1757, la Compagnie des Mines d'Anzin. Mais, dans l'ensemble du royaume, « la production charbonnière relève plus de la cueillette que de l'exploitation ordonnée³³ ». À un moment où se profile une crise de l'approvisionnement en bois, la royauté va reprendre le contrôle du sous-sol et renforcer le rôle de son administration. L'arrêt du 14 janvier 1744 réaffirme la propriété royale sur le tréfond. Le principe de la concession est établi. « Seuls peuvent ouvrir une mine ceux qui en auraient permission du contrôleur général. Une enquête préalable assurait les autorités de la réalité du gisement et des moyens du demandeur. La remise en ordre juridique s'accompagne d'une réglementation technique...³⁴ ».

Dans la mine de charbon nivernaise, on estime vers 1750 que les puits atteignent 50 à 70 mètres de profondeur³⁵. L'installation de machines à molettes, le creusement de puits de section carrée dont les parois sont revêtues de planches pour contenir les

éboulements de roches. Ce sont là des avancées techniques qui permettent de suivre les veines de charbon plus en profondeur. Ces perfectionnements ont été mis en place par les Liégeois cinquante ans plus tôt. L'extraction dans le cadre de nouvelles règles se développe-t-elle ? Le fonçage de nouveaux puits suppose des bailleurs de fond capables d'assumer, grâce à des capitaux conséquents, ces travaux, en espérant une vente de charbons rémunératrice. Le duc de Nevers, les religieux des Minimes, la famille Pinet des Ecots et associés, les frères Pouillat de Decize, le Sieur Saurin de Beaune sont les personnages signalés dans les archives comme intéressés par l'exploitation du charbon. Peuvent-ils répondre aux exigences de l'arrêté royal ? Louis Jules Barbon Mancini (1716-1798) a hérité de son père en 1769. Il devient le nouveau duc de Nevers et décide de remettre de l'ordre dans la gestion du duché. Pour cela, il crée une nouvelle charge en 1779, celle « d'Inspecteur général des domaines et bois, offices et autres propriétés et droits appartenant à Monsieur le duc de Nivernais ».

Le 17 avril 1780, elle est confiée à Hilaire Doloret, un avocat du Parlement de Paris³⁶. La forêt nivernaise constitue une part majeure des revenus du Duc. Son entretien, sa mise en valeur doivent être garanties. Les forges nivernaises constituent un débouché pour le bois, en particulier celui qui ne flotte pas et ne peut approvisionner Paris. Pour ce qui est du charbon de terre, il peut être vendu aux sucreries qui, de Nantes à Orléans, sont réparties le long de la Loire. La Cie Maulin s'est retirée des mines exploitées dans la forêt des Glénons où les puits sont fermés. En 1777, le duc de Nivernais afferme pour neuf années aux associés Pinet des Ecots et Gounot : « Le droit de tirer des charbons de terre dans la seigneurie de Decize, Champvert et Thianges, soit en la forêt de Glénons Fond Judas et autres lieux dépendants de ses domaines³⁷ ».

La famille Pinet des Ecots et son associé Gounot ont la possibilité d'extraire le charbon sur leurs terres au Nord de la vallée du ruisseau de la Meule, dans la forêt des Religieux des Minimes, secteur des Racheries et de la Haute Meule (bail de neuf années établi en 1774) et dans les bois du duc de Nevers. Leurs seuls concurrents sont les frères Pouillat qui ont acquis un terrain au lieu-dit la Tuilerie, secteur de Germignon, paroisse de Thianges. Le 13 mai 1780, un arrêt du Conseil d'État du roi accorde « ... Au sieur Gounot et à ses associés les droits et privilèges exclusif d'extraire

31 Claude BOULANGER, *Op. Cit.*

32 Ibid.

33 Denis WORONOFF, *Op. Cit.*, p. 120.

34 Ibid.

35 Claude BOULANGER, *Op. Cit.*

36 Hugues RICHARD, « *Présence de l'industrie en Nivernais dans les rapports d'Hilaire Doloret Inspecteur général des duchés de Nivernais et Donziais (1780-1791)* », Communication au 22e colloque de l'ABSS, 6 et 7 octobre 2012.

37 ADN, Acte de vente à Baudart de Saint James, le 14 août 1782.

pendant trente années à compter du jour du dit arrêt, les mines de charbon de terre près la ville de Decize dans une étendue de 5 000 toises de rayon à partir du puits principal où la pompe à feu était établie...³⁸ ». Cette superficie représente une concession de neuf km de rayon. La prise en compte du site d'une pompe à feu pour définir la concession minière est la preuve d'une réelle avancée technique de l'extraction dans l'exploitation des associés Pinet des Ecots et Gounot.

Une pompe à feu sur le gisement nivernais avant 1780

Cette présence est-elle exceptionnelle ? La première pompe à feu, du type de celle de l'Anglais Newcomen, est installée sur le continent en 1721, à Jemeppe-sur-Meuse, près de Liège. En France, c'est en 1732, à Fresnes-sur-Escaut, que la première installation a lieu. En 1782, on en comptait dix à Anzin : « c'était à trois ou quatre unités près, l'équipement total de Charbonnières françaises...³⁹ ». On peut être étonné de la présence d'une pompe à feu en Nivernais vers 1778. Serait-ce les descendants des ingénieurs liégeois toujours présents qui auraient introduit cette machine à vapeur ? Les capitaux pour cela auraient-ils été prêtés aux associés Gounot et Pinet des Ecots et par qui ?

La volonté de Louis XVI de développer les mines est réelle. La création d'une École des Mines, à Paris, en est la preuve. Elle est officialisée le 19 mars 1783. Pour cette école, une redevance annuelle de 400 livres est demandée aux associés Pinet et Gounot⁴⁰. Mais rien n'indique une présence financière de l'État royal en soutien à l'exploitation. Les associés Pinet et Gounot doivent payer 3 000 livres annuels de fermage au duc de Nevers. Hilaire Doloret peut en 1782 noter « que la ferme de ces mines est un des principaux revenus de la Châtellenie de Decize⁴¹ ». En 1782, les associés Pinet, du Vernay, Gounot sont endettés. Le montant de leurs arriérés est de 150 000 livres. C'est alors qu'ils décident de vendre le droit d'extraire le charbon sur le territoire.

La concession est cédée au trésorier de la Marine, Claude Baudart de Saint James, pour la somme de 264 000 livres⁴². Le bail de trente années est reconduit par le roi le 24 septembre 1784.

38 Ibid.

39 Denis WORONOFF, *Op. Cit.*, p. 123.

40 Francis DREYER, *Op. Cit.*, p. 14-15.

41 Hugues RICHARD, *Art. Cit.*

42 Louis LANOIZELEE, *Op. Cit.*, p. 55.

Baudart de Saint James et les frères Perier exploitent le gisement de charbon du Nivernais (1782-1787)

Claude Baudart de Saint James (1738-1787) est alors un financier puissant. En 1758, il succède à son père comme trésorier général de la Marine et des Colonies. Il accroît ses bénéfices en passant des traités pour des fournitures de bois de marine. Il possède aussi des intérêts dans le grand commerce. Enfin, il exploite des plantations, en particulier à Saint-Domingue. En 1780, la production de sucre atteint un maximum, car il est devenu un produit de consommation courante dans les villes. Les principales sucreries du Pays sont situées dans la vallée de la Loire et sont consommatrices de charbon. Baudart de Saint-James, qui est baron de Saint-Gemmes-sur-Loire, près d'Angers (son nom a été anglicisé), finance dans cette ville une manufacture de toiles à voiles. Financier actif, il est également présent dans les grandes entreprises industrielles et financières de l'époque, Compagnies du Nord, du Creusot. Il participe à la Compagnie des Eaux de Paris des frères Périer et s'associe avec eux pour exploiter le gisement de charbon nivernais. Baudart de Saint James va-t-il donner de l'élan à l'extraction locale ?

À partir de 1783, il a l'appui du nouveau contrôleur général des finances, Charles Alexandre de Calonne. Celui-ci encourage l'industrie par des « participations du Trésor, et l'octroi de primes et d'avances... incite les financiers à soutenir les inventeurs et à investir dans les entreprises industrielles⁴³ ». L'associé de Baudart de Saint James, Jacques Constantin Périer, est un ingénieur qui a perfectionné la pompe à feu de James Watt de 1770 en multipliant son rendement par quatre. Baudart de Saint James lui a-t-il demandé d'accroître l'équipement des puits du Sud Nivernais ? Il y a eu vraisemblablement plusieurs pompes à feu installées à cet endroit : « Une sur le puits de la Haute Meule montée avant 1780, d'autres sur les puits du champ de la pompe et du crot du marais ...⁴⁴ ». Les lieux d'extraction à l'époque de Baudart de Saint James sont dans le quartier actuel de La Meule (Haute et Basse Meule) et celui des Jagots (carte de Cassini de 1760), actuellement les Zagots, où fut creusé le crot Saint James. Ces machines à vapeur furent-elles, comme les machines à molettes conçues par les Liégeois, des objets de curiosité pour les mineurs et les habitants du lieu ? On peut le supposer. Qu'en est-il alors du peuplement de ce territoire ?

43 Guy THUILLIER, « Monopole ou concurrence, un débat sur les Houillères de Decize en 1779-1785 », *Marteau Pilon*, tome VIII, 1996, p. 111.

44 Marie-Françoise GRIBET, « Les Mines de La Machine, les circonstances d'un transfert de propriété 1782-1791 », *Marteau Pilon*, Tome XXV, 2013.

Vers la création d'une paroisse. 1780-1786

Les cartes du XVIII^e siècle, de Cassini, de Capitaine (1750-1797), ne font pas état d'une déforestation importante de ce territoire. Sur cette dernière, le nom de La Machine est indiqué dans une clairière et le signe d'une église est tracé. Selon Doloret, « 300 à 400 ouvriers se sont fixés sur place et ont construit des maisons⁴⁵ », ce qui, avec les familles, représente un ensemble d'au moins 800 habitants. L'extraction est alors active, essentiellement sur le territoire des Religieux des Minimes, situé sur la paroisse de Sougy-sur-Loire. Toujours selon Hilaire Doloret, les associés « ont pris à ferme les deux mines, celle des Minimes et celle du duché pour ne pas avoir de concurrence ». Ils n'ont « exploité que la seule mine des Minimes, sur laquelle il a été construit une pompe à feu, celle du duché est restée inculte et les puits sont comblés ...⁴⁶ ».

La mine du duché se situe en partie dans la forêt des Glénons qui dépend des paroisses de Thianges et de Champvert, là où l'extraction a été active à l'époque de Louvois. Il reste le souvenir des différents puits dont celui du vieux village de la Chaume. On peut supposer que le lieu est toujours habité, comme le sont les terrains défrichés et appropriés de la seigneurie des Ecots (plan de 1785)⁴⁷. Cet habitat construit à proximité des crots de forges et de fermes seraient à l'origine de hameaux distants les uns des autres de plusieurs kilomètres : la Meule, les Jagots, les Riblais, la moquerie, Fond Judas ...

L'ensemble peut-il constituer une paroisse ? « Vers 1780, Antoine Chedez curé de Champvert fit quelques démarches dans ce sens auprès de Monseigneur Tinsseau évêque de Nevers⁴⁸ ». Les curés de Thianges, Ville-les-Anlezy, Sougy-sur-Loire, Champvert sont alors prêts à réunir certains de leurs hameaux dans une nouvelle paroisse. Pinet des Ecots promet de faire construire à ses frais un presbytère et donne un champ pour le cimetière. La chapelle construite en 1707 doit être agrandie pour devenir l'église paroissiale. Les pourparlers durent plusieurs années. Le duc de Nevers donne son consentement le 13 août 1783. Il semble que Baudart de Saint James soit intervenu auprès du Roi pour obtenir la création de cette nouvelle paroisse. Elle est décidée par décret de Pierre de Séguran, l'évêque de Nevers, le 19 juillet 1786⁴⁹.

45 Hugues RICHARD, *Art. Cit.*

46 Ibid.

47 Francis DREYER, *Op. Cit.*

48 Louis LANOIZELEE, *Op. Cit.*, p. 56.

49 Abbé CHARRAULT et André BIVER, « L'érection de la paroisse de La Machine (1780-1786) », *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 1948, 8, p. 2.

Il entérine les limites et la superficie de la paroisse définies en 1780. Pour financer les travaux de l'église paroissiale, l'évêque de Nevers a préféré « recourir à la bienfaisance des riches plutôt que de demander aux paroissiens de La Machine qui ne sont que de pauvres ouvriers⁵⁰ ». Est-il admis alors que la nouvelle paroisse sera appelée La Machine ? Aucun hameau n'a de prééminence historique sur les autres si ce n'est La Meule. Il se peut que ce soit le lieu-dit consigné dans les registres paroissiaux de Champvert qui ait retenu l'attention. Dans les années 1780, la machine à molette dit baritel est d'usage courant et la pompe à feu des frères Périer est une innovation marquante. En 1787, Baudart de Saint James, pris dans les intrigues de cour et les incertitudes financières de l'époque, est en banqueroute et décède dans l'année. Dans les archives notariales où se trouvent l'inventaire de ses biens à La Machine et à Saint-Léger-des-Vignes (Verreries et Château de la Charbonnière), il est question « d'angins démontés » pour désigner des éléments de pompes, une grande et une petite. L'antériorité du terme La Machine semble l'avoir emporté pour désigner la nouvelle paroisse, mais nous ne disposons pas de texte officiel au sujet de cette dénomination. Le 25 avril 1790, les habitants de La Machine se réunissent. Voici leur déclaration : « En conséquence du décret de l'Assemblée nationale sanctionné par le Roy, nous les habitants de la paroisse de Notre Dame de

La Machine près de Decize, après avoir été avertis le dimanche précédent d'obtempérer aux ordres susdits, nous nous sommes assemblés à l'issue des offices de la paroisse, dans notre église, n'ayant pas d'autre lieu où nous puissions nous réunir pour l'élection des officiers municipaux de cette paroisse composée d'environ 800 âmes...⁵¹ ».

Cette paroisse ayant élu son maire et les officiers municipaux suit le rythme de la Révolution de 1789. Elle devient la commune de La Machine en 1793. Elle a une superficie de 1765 ha 53. Six km séparent le Nord du Sud et quatre km l'est de l'Ouest. Cette superficie est légèrement supérieure à celle de Nevers (1733 ha). La Machine est la première ville nivernaise née de ce qui préfigure une révolution industrielle. Fourchambault l'accompagne au milieu du XIX^e siècle.

50 Hugues RICHARD, *Op. Cit.*, p. 74.

51 André LAVERGNE, *Paulette et Mouton*, Decize, 2014, p.155-156.

Conclusion

L'extraction du charbon se développe en raison de l'urgence des besoins des forges pour ce combustible. C'est la cause de l'intervention de l'État au XVII^e siècle.

La recherche d'une alternative à l'utilisation du bois est tout aussi prégnante au XVIII^e siècle, mais dans un contexte de multiplication des fabrications et de croissance de la production. Selon les circonstances, l'État royal affirme sa propriété et précise son administration. La mise en exploitation, la valorisation du produit, sa commercialisation restent

le domaine d'entrepreneurs privés. Ceux-ci se lancent dans ce qui est une aventure technique, financière et humaine à risques. Les interruptions de l'extraction et les faillites en sont la conséquence. Toutefois, en moins d'un siècle, le gisement de charbon du Sud Nivernais est passé d'une exploitation par grattages des affleurements à une extraction par puits équipés de machines à molettes, puis de pompes à feu. Un village de mineurs est né dont le nom La Machine est l'illustration de l'appropriation par les contemporains des progrès techniques dans l'Art des mines.